



Le Prucicaderlien

Bulletin d'information de la commune
STE CROIX DE CADERLE

Infos Mairie

Cadre de vie

**Les Conseils
Municipaux**



A propos de la callune...

2012

N° 28

Juin

Le mot du Maire

Après un hiver froid, un mois de mars doux, un mois d'avril et mai très moyens pour l'instant, j'espère que la chaleur va bientôt arriver, mais ce qui fait plaisir, c'est de voir la végétation revivre. Dans notre région, toutes les saisons sont belles !!!

Comme vous pouvez le constater dans ce bulletin, la Municipalité axe son effort sur les dossiers suivants :

- L'élaboration d'un document d'urbanisme,
- La mise en place de panneaux faune, flore, avec l'aide précieuse de Monsieur Alain RENAUX,
- Attendue par tous depuis tant d'année, la sortie du topoguide « la vallée de la Salendrinque » qui concerne la commune est concernée au titre de trois sentiers de randonnées à partir de Ste Croix,
- Le chantier d'insertion doit intervenir en juin et juillet afin de réaliser le mur derrière l'atelier municipal mais également pour le mur du chemin rural sous le village,
- Demande de devis pour la mise en place d'un dallage devant la chapelle (entre les deux porches), travaux prévus à l'automne après accord du conseil municipal,
- Demande de devis pour le goudronnage de la route d'accès à la chapelle avant que celle-ci ne se dégrade,
- Renforcement des postes du Trental et de Ste Croix en collaboration avec le Syndicat d'Electrification de LASALLE,
- Recherche de financement et informations complémentaires concernant l'aménagement du musée actuel et de son extension.

Je tenais également à signaler que certains abonnés de la commune rencontrent de nombreuses difficultés concernant leurs lignes fixes téléphoniques. La mairie a effectué les démarches qui s'imposaient auprès d'ORANGE, mais à ce jour malgré cela, aucune amélioration n'est constatée. Cette dégradation de ce service n'est pas tolérable, des démarches vont être engagées, auprès de nos élus (conseiller général, député, etc..) pour tenter de résoudre ces problèmes.

Vous pourrez également pendre connaissance des différentes dates au cours de la saison estivale sur les animations organisées au sein de la commune par les associations « les amis du temple » et « la festo del país »

Concernant l'intercommunalité « regroupement avec la Communauté d'Agglomération du Grand 'Alès », je suis dans l'attente de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard précisant le périmètre de cette nouvelle structure. A l'issue de cela, le Conseil Municipal devra à nouveau délibérer. Toutefois, la commune travaille actuellement avec la Communauté d'Agglomération du Grand Alès afin d'obtenir tous les éléments nécessaires.

En raison de la future rentrée scolaire, nous demandons aux parents de bien vouloir se présenter au secrétariat de la Mairie pour signaler la prise en charge de leurs enfants aux ramassages de LASALLE (écoles maternelle et primaire) mais également de ST JEAN DU GARD (collège). Cela permettra au secrétariat d'engager les démarches nécessaires auprès du Conseil Général du Gard.

Je me tiens à votre disposition, ainsi que mes adjoints, pour vous recevoir et vous apporter toutes les informations nécessaires en notre possession.

Je vous souhaite une bonne lecture à toutes et à tous.

N.B : le site de notre commune a subi quelques mises à jour, si vous souhaitez l'enrichir ou modifier certaines informations, n'hésitez pas et envoyer vos propositions à : jbm30@orange.fr (messagerie de MENDRAS Bruno).

Adresse du site : www.saintecroixdecaderle.fr

Edmond JULIEN
Maire de Sainte croix de Caderle

Elections présidentielles

Résultats du 1 er tour : Dimanche 22 avril 2012

Inscrits : 101

Votants : 85

Blancs et nuls : 2

Suffrages exprimés : 83

VOIX OBTENUES PAR CHAQUE CANDIDAT

JOLY Eva : 12

LE PEN Marine : 9

SARKOZY Nicolas : 12

MELENCHON Jean-Luc : 21

POUTOU Philippe : 1

ARTHAUD Nathalie : 2

CHEMINADE Jacques : 1

BAYROU François : 6

DUPONT-AIGNAN Nicolas : 1

HOLLANDE François : 18

Résultats du 2ème tour : Dimanche 6 mai 2012

Inscrits : 101

Votants : 87

Blancs et nuls : 5

Suffrages exprimés : 82

VOIX OBTENUES PAR CHAQUE CANDIDAT

HOLLANDE François : 64

SARKOZY Nicolas : 18

Horaires secrétariat de Mairie Lundi 13 h - 16 h et le Jeudi 14 h - 16 h
Permanence du Maire le Jeudi 14 h - 16 h

! La déchetterie de Lasalle :

lundi, mercredi, vendredi de 13 à 16 h 30 et les 1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois de 9 à 12 h.

Tel : 04.66.85.62.17.

! Ramassage encombrants sur la commune :

1^{er} lundi de chaque mois.

Tel Mairie : 04.66.85.22.63.

! N'oubliez pas le compostage de vos déchets dégradables. Pour recevoir un composteur plastique à 20 €, téléphonez au Syntoma à St Hippolyte du Fort au 04.66.77.98.29.

Etat Civil

Décès

BOUDET Renée Lucie est décédée le 25 février 2012 sur la commune d'ALES (Gard) à l'âge de 84 ans, Née à Ste Croix de Caderle.

AMAT Rubin Henri est décédé le 29 février 2012 sur la commune de Ganges (Hérault) à l'âge de 72 ans, Né à Ste Croix de Caderle.

KOROTNEVA Ioulia est décédée le 11 mars 2012 sur la commune de MONTPELLIER (Hérault) à l'âge de 46 ans, Domiciliée à Ste Croix de Caderle, compagne de M PONTIER Philippe.

**Nous adressons aux familles
nos sincères condoléances**

Pour la parution d'un acte d'Etat Civil dans le bulletin :

La Mairie n'étant pas obligatoirement au courant d'actes d'Etat Civil ayant lieu hors de la commune, il est nécessaire que les personnes qui souhaitent cette parution fassent les démarches auprès de notre secrétaire pour faire connaître ces évènements.

Quelques informations sur le fonctionnement de la commune

Conseils municipaux : Les conseillers se sont réunis
9 fois en conseil municipal durant l'année 2011,
12 fois en commissions communales.

Aides aux familles : 21 enfants ont bénéficié de l'allocation périscolaire attribuée par la mairie, versée aux familles début décembre 2011, soit un coût total pour la rentrée 2011 de **2 100.00 €**.

Aide aux voyages scolaires : La mairie participe chaque année à une partie des voyages scolaires des élèves domiciliés sur la commune.
En 2011 un seul élève a bénéficié de cette participation qui s'est élevée à **75 €**.

Location de la salle : La salle Fernand Volpelière a été louée 6 fois à titre payant en 2011 soit une recette de **455 €**.

L'eau : 3 971 m³ consommés en 2011 pour le réseau d'eau communal (43 abonnés).

Info Edgard

L'Observatoire **C**itoyen des
Transports
Départementaux
(O.C.T.D)



***Vous avez entre 16 et 25 ans ?
Engagez vous pour améliorer le réseau Edgard !!***

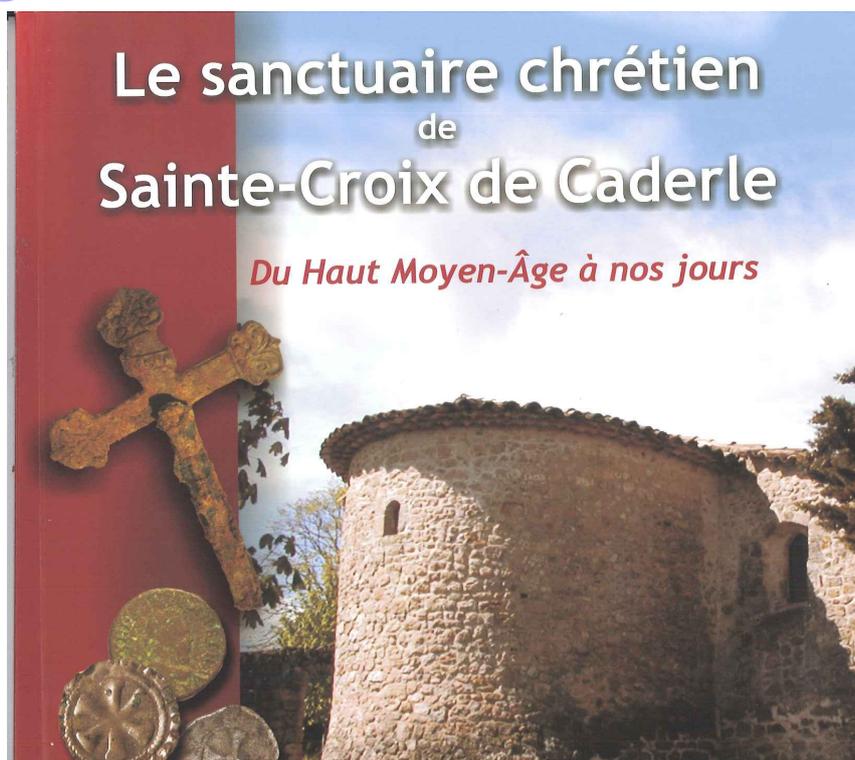
L'Observatoire Citoyen des Transports Départementaux est chargé par le Conseil Général de faire des propositions pour améliorer le réseau de cars Edgard.

Ses membres ont aujourd'hui besoin de l'avis et des propositions de jeunes de 16 à 25 ans pour qu'Edgard réponde mieux à leurs besoins.

Faites nous part de vos idées le 6 juin de 17h30 à 20h00 au Conseil général 3 rue guillemette (Nîmes). Cette réunion sera suivie d'un apéritif convivial.

Inscription et renseignements : auprès de Stéphanie au 04 66 76 77 66 ou par mail : stephanie.guillemot@gard.fr

Disponible au secrétariat



Cet ouvrage est en vente au prix de 18 €:

- *Au secrétariat de la Mairie de Ste Croix de Caderle*
- *Sur le site internet de la commune www.saintecroixdecaderle.fr*
- *Tabac - Journaux - R. Menviel, Lasalle*
- *Librairie Coularou, St Hippolyte du Fort*
- *Maison de la Presse - M. Fossat, St Jean du Gard*
- *Librairie - Maison de la Presse, Anduze*
- *Librairie « La Porte des Mots », Anduze*
- *Librairie Sauramps, Alès*
- *Musée des Vallées Cévenoles, St Jean du Gard*



MAIRIE DE STE CROIX DE CADERLE - Place F. Volpelière, 30460 Ste Croix de Caderle, Tél. 04.66.85.22.63

Coupon commande du livre « Le Sanctuaire Chrétien de Ste Croix de Caderle »

Je soussigné

Adresse

souhaite commander un livre et adresse à la Mairie de Ste Croix de Caderle

- *un chèque de 18 € libellé à M le Receveur Municipal de la Mairie de Ste Croix de Caderle, plus*
- *6 timbres à 0,60 € pour frais d'envoi.*

Fait à le

Signature

Carte d'Identité

Renouvellement d'une carte nationale d'identité sécurisée d'une personne majeure

Principe

Pour faire renouveler une carte nationale d'identité sécurisée, vous devez vous rendre en personne à la mairie de votre domicile muni des pièces justificatives nécessaires.

Bénéficiaire

Vous pouvez demander le renouvellement de votre carte d'identité avant ou après sa date d'expiration.

L'ancienne carte doit être présentée. En effet, si vous ne possédez plus l'ancienne carte, la procédure de demande sera différente : perte ou vol.

Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande.

Où faire la demande ?

- À la mairie du lieu de domicile.

Pièces à fournir

- ♦ formulaire de demande rempli sur place,
- ♦ votre ancienne carte d'identité sécurisée,
- ♦ 2 photographies, récentes, identiques, et parfaitement ressemblantes,
- ♦ Un justificatif de domicile récent,

Coût

- ♦ Gratuit
- ♦ 25 € si vous ne pouvez pas présenter l'ancienne carte.

Remise de la carte :

La carte est remise à l'intéressé au lieu de dépôt du dossier en échange de l'ancienne carte.

Durée de validité

10 ans



DIMANCHE 03 JUIN 2012

Randonnée Pédestre

De Sainte Croix à Calviac, retour par la route royale (temps estimé 4 heures).

**Bienvenue
à tous**

**Départ à 8 h 30
sur la place devant la Mairie**

Participation ouverte à TOUS

Pour vous reconforter, à l'issue de cette randonnée :

- ◆ *Buvette*
- ◆ *Marché artisanal*
- ◆ *Repas adulte 12 €*
- ◆ *Repas enfant 8 €*

- ☺ *Pâté*
- ☺ *Frites, saucisses*
- ☺ *Fromage*
- ☺ *Glace*

Afin de faciliter l'organisation de cette journée, nous vous remercions de bien vouloir réserver vos repas :

A Mr MOURGUES David

06 71 76 48 91

Ou Mme VERDIER Nicole

04 66 85 29 29

SAINTE CROIX DE CADERLE



Comme l'an dernier
ayons le plaisir de s'asseoir à la même table
pour partager un bon moment de convivialité, de
bonne humeur, de détente et de retrouvaille.

C'est aussi l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux arrivants, de passer une bonne soirée et de partager un repas.

Alors si tous ces arguments vous donnent envie de venir avec nous, rendez-vous

le 6 juillet à partir de 19 h
à la mairie de Ste Croix de Caderle.

Pour plus de gaieté, ce buffet improvisé et composé de ce que chacun voudra bien apporter...

Nous vous remercions de confirmer votre présence à :
Nicole VERDIER au 04.66.85.29.29

David MOURGUES au 09.53.48.03.69 ou 06.71.76.48.91

L'association La Festo del País compte vraiment sur vous.

A très bientôt.

Concert gratuit
organisé par la mairie

Fête de la
MUSIQUE
21 JUIN

La Bandaléon revisite Gaston Couté et Georges Brassens

Devant la chapelle
de
Ste Croix de Caderle

Jeudi 21 juin à
21H00

Bande de copains passionnés de musique et de poésie, la Bandaléon est née en mars 2007 de la rencontre de 4 musiciens amateurs. 4 garçons, 4 passions : Léon passionné par le poète solognot Gaston Couté, Boris de jazz, Christophe de guitare manouche, et Paul de Georges Brassens.

Depuis 5 ans ces 4 copains de la région Cévennes se retrouvent autour des œuvres de Couté et de Brassens. Ils nous proposent ce jeudi 21 juin de revisiter en votre compagnie des extraits de l'œuvre de ces deux poètes du XX^e siècle.





Dimanche 24 juin à 21h00

Dans la chapelle

Concert de Seltic Family.

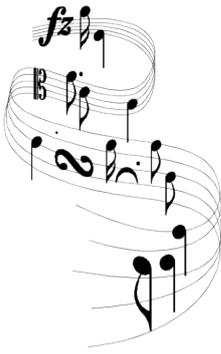
Organisé par la communauté de communes Cévennes Garrigue avec le soutien de l'association des Amis du Temple qui accueille le groupe.



**Seltic Family
ou
l'art de revisiter la musique celtique.**

Pour son nouveau spectacle 2012, la Seltic Family s'agrandit avec l'arrivée d'Adrien aux percussions et à la clarinette. Ces nouvelles couleurs s'intègrent harmonieusement au son du groupe, toujours porté par Amélie, sa voix cristalline, la douceur de sa harpe, et Pascal, son chant rocailleux, sa guitare incisive. Avec ce spectacle inédit, la seltic family vous entraîne dans son univers, de l'Irlande à la Bretagne en passant par les Cornouailles, de la ballade country-rock aux airs traditionnels qui invitent à la danse.

*Amélie Salé : harpe celtique et chant,
Pascal Salé : guitare et chant,*



Programme été 2012



A la veille de la saison estivale, l'association des Amis du Temple a le plaisir de vous faire part du programme des manifestations à venir dans la chapelle :

♫ **Vendredi 29 juin à 21h00**

Chorale la soleillade de St Martin de Valgalgues
Chansons d'hier et d'aujourd'hui en version chorale

(35 choristes).

Entrée : 5 €



♫ **Dimanche 8 juillet à 17h00**

Groupe choral Amitié Glycines.

Entrée libre.

♫ **Jeudi 12 juillet à 21h00**

Voltène Sue. Poésie. «Poésie du temps présent »

La lecture de ses textes illustrés par ses musiques et ses montages vidéo. Une expérience originale qui vous entrainera à travers les mots, les musiques et les images des trottoirs de New York jusqu'aux cimes de l'Himalaya, en traversant les univers de la danse, du cinéma, de la nature et des sentiments humains dans un road-movie littéraire humaniste.

Libre participation.



🌀 **Dimanche 22 juillet à 21h00**

Ensemble Calliopée (chanteuses a capela).

Répertoire classique.

Entrée 10 €.



🌀☐ **Vendredi 3 août à 21h00**

Duo Méditerranéojazz avec Richard Mesquida et Xavier Toumit.

Répertoire : Nougaro et standards de jazz.

Hommage à Claude Nougaro avec le duo "Méditerranéojazz" : deux musiciens d'exception, familiers de l'univers "nougaresque", se retrouvent dans la célébration d'une même émotion, hommage à la liberté des improvisateurs avec en filigrane, l'œuvre immense du poète disparu.

Libre participation.

🌀 **Vendredi 10 août à 20h30**

Pierre Valette. Conférence historique sur Ste Croix de Caderle.

Entrée libre.



🌀☐ **Vendredi 17 août à 21h00**

Concert de Romero Tizac. Guitariste classique.

Libre participation.

Par ce programme varié et fourni, nous espérons toucher un large public et donner vie à notre vieux et imposant édifice que nous choyons tous.

Venez donc nombreux partager ces moments conviviaux faits de musique, d'histoire, et de poésie.

La présidente, Mme AURIOL Violette.

Une nouvelle association est née À LASALLE

« ASSOCIATION LES COCONS »

L'aide à domicile
à côté de chez vous



L'association « Les Cocons » vient de recevoir **l'agrément qualité N° SAP 532180106**. Des permanences sont organisées les lundi matin, mercredi après midi et vendredi après midi sur rendez vous dans nos locaux au 116, rue de la Gravière. Les personnes qui le désirent peuvent venir préparer les dossiers de prise en charge dès maintenant (téléphone et mails en bas de page).

L'association « Les Cocons », prestataire de services à domicile, à compter de l'âge de 3 ans, a pour mission le maintien à domicile par l'apport d'une aide matérielle, une aide sociale, une aide morale, une aide physique.

L'association intervient auprès d'un public diversifié:

- Personnes à la retraite
- Familles ayant une prise en charge CAF
- Adultes bénéficiant de l'aide sociale ou de prise en charge d'urgence (sortie d'hôpital ...).

Vos interlocuteurs, membres du Conseil d'administration, sont garants d'un objectif qualité.

Vous recevrez un accueil personnalisé, afin d'évaluer vos besoins et vos attentes, qui débouchera sur un contrat d'intervention.

Vous bénéficierez de la mise en place d'un service adapté avec une évaluation régulière de satisfaction.

Téléphones :

04 66 30 13 19

06 33 45 45 68

06 89 86 09 09

Mail : les-cocons@orange.fr

116, rue de la Gravière 30460 LASALLE

A propos de la callune...

Il y a souvent une confusion entre la callune et la bruyère, notamment la bruyère cendrée, un peu moins fréquente que la première dans notre commune. Cette confusion est d'autant plus répandue que les grands botanistes du passé, auteurs de flores et d'ouvrages sur les plantes, appellent souvent la callune bruyère vulgaire. Et en horticulture, même la terre de bruyère est en réalité du terreau de callune !!

Pour distinguer l'une de l'autre, il faut s'approcher un peu. Sans trop entrer dans les détails, avant la floraison, on reconnaît les bruyères à leurs petites feuilles courtes en aiguilles, et la callune à ses courtes feuilles imbriquées les unes sur les autres à la façon d'un cyprès. (Comparaison sans valeur botanique bien sûr, juste une approche !)

A la floraison, en s'approchant davantage, on remarque des différences notables dans les fleurs : celles des bruyères ont quatre pétales soudés en forme de grelots, resserrés à l'extrémité avec quatre dents courtes écartées, celles de la callune sont plus complexes. Il faut de bons yeux ou une loupe pour s'apercevoir que l'architecture de la fleur est conçue sur deux niveaux : à l'extérieur, ce qu'on croit être des pétales, est en réalité un calice formé des quatre sépales colorés, dits sépales pétaloïdes, de couleur rosée. A l'intérieur de ce calice, une corolle moitié plus petite, formée de quatre pétales soudés en forme de cloche à lobes profonds. (En attendant la floraison, on peut toujours regarder la photo de la bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et celle de la callune vulgaire (*Calluna vulgaris*) dans le « **Savoir en Herbe** », page 53.)



Les fleurs de callune fournissent un nectar abondant surtout si la pluviométrie a été suffisante. Le miel, de couleur brun orangé, a un goût savoureux et prononcé, très apprécié de nos voisins nordiques et allemands. Il est dit 'thixotrope' car il est très visqueux, mais devient fluide en l'agitant, d'où la nécessité de l'extraire avec une « picoteuse ».

A propos de la callune...

Callune et bruyères appartiennent à la famille des éricacées, qui regroupe également l'arbousier, le raisin d'ours (autrefois considéré comme une espèce d'arbousier), les airelles comme la myrtille et la canche (faisant partie naguère de la famille des vacciniées), les rhododendrons et azalées, l'andromède... *Calluna* vient d'un mot grec signifiant « orner », car la callune est un bel ornement des montagnes, et aussi « balayer » : on en faisait des petits balais, alors que les grands balais étaient faits avec le genêt à balais (*Cytisus scoparius*) ou la bruyère à balais (*Erica scoparia*), *scoparius* étant le balayeur. Quant à *Erica*, il veut dire « briser » dans son origine grecque : on lui attribuait la propriété de casser la pierre, autrement dit les calculs urinaires ou gravelle. Et comme autrefois on comptait avec des petits cailloux, des cailloux sur une table à ... calculer, ce fut l'origine des mots « calcul » et « calculer », qui en firent souffrir plus d'un, mais d'une autre façon !



Entre autres usages, on peut faire avec les sommités fleuries de la callune un ersatz de thé, ou de houblon pour la bière. On les utilise également pour teindre les tissus en jaune doré plus ou moins nuancé selon le mordant utilisé, en témoignent les véritables tartans traditionnels écossais.

L'intérêt majeur de la callune et de la bruyère, sans oublier l'arbousier (*Arbustus unedo*) et le raisin d'ours (*Arctostaphylos uva-ursi*) réside dans leur action antiseptique des voies urinaires. Ces plantes contiennent notamment un principe actif instable : l'arbutine. Cette substance est un arbutoside qui fait partie du grand groupe des hétérosides, composés d'une partie sucrée et d'une partie non sucrée, la génine. Si l'on boit, sans être malade, une décoction de callune par exemple, l'arbutine partira par les urines sans être modifiée. Mais si vous avez une infection urinaire de type colibacillose ou cystite, qui peut rendre votre urine basique, l'arbutine, au contact de ce milieu alcalin, va se dédoubler. La matière active nouvellement engendrée s'appelle hydroquinone qui elle est antiseptique. La plante devient active et efficace au moment où le corps en a besoin !! On ne peut pas demander mieux ! Parfois, on associe la décoction de callune avec une prise, une heure avant d'une cuillerée à café de bicarbonate de soude diluée dans un verre d'eau, histoire d'alcaliniser le terrain.

A propos de la callune...

Là où c'est vraiment intéressant, c'est pour les femmes qui allaitent. Les médicaments de synthèse passent dans le lait, et ce n'est pas très bon pour le bébé. Quelques semaines après la naissance de Noémie, Simone a eu une colibacillose, avec forte fièvre, grande fatigue et baisse importante de la lactation. Le médecin de l'époque avait diagnostiqué la maladie et avait prescrit un antiseptique. Au moment de le lui donner, je regarde les contre-indications et je vois marqué : à déconseiller à la femme qui allaite ! Je la trouvais « bien bonne celle-là », car le médecin avait bien vu que Simone allaitait. Je l'appelle et il me répond qu'il n'y a rien d'autre, et que je n'avais qu'à l'utiliser que trois jours. Environ deux mois après, nouvelle crise ! Je fais venir le médecin qui diagnostique la colibacillose et me prescrit le même médicament...

Mais entre-temps, j'avais rencontré, bien loin dans la montagne, une brave vieille, un peu folle et beaucoup sage, qui connaissait bien les remèdes de « *bonne fame* », c'est-à-dire de bonne réputation. Je lui avais parlé du problème de santé et elle me dit : « dans ces cas là, vous prenez une branche de *brus* (prononcez 'brousse'), même si elle n'est pas en fleurs (*brus* est le mot occitan pour la callune). Vous la cassez en petits morceaux à la main, et pour les parties un peu grosses, vous les coupez de telle sorte que vous séparez le rameau en deux dans sa longueur. Vous en mettez une bonne petite poignée dans un litre d'eau et vous faites bouillir au moins un quart d'heure. Quand c'est bien bien tiède, surtout pas trop chaud à cause de la fièvre, vous lui faites boire le maximum de ce qu'elle peut boire en une seule fois. Et si ce n'est pas terminé, vous recommencez deux trois heures après. ». A la place du médicament, je donnais donc cette potion à la malade, et en cinq heures, la maladie était partie, plus de fièvre, le lait revenu ! Et depuis, plus jamais de colibacillose !

Ceci est issu d'une expérience personnelle. Il va de soi que si vous voulez vous soigner pour ce genre de problème, il est important de se faire diagnostiquer par le médecin et de lui parler du traitement que vous envisagez de faire !!

Mais il y aurait encore tant et tant à dire ...



Merci à Alain RENAUX pour le texte et les photos



TRAITER

Bien utiliser les savons insecticides

Deux savons sont dotés de propriétés insecticides : le savon noir fabriqué à partir d'acides gras naturels (huile de lin) et de sel potassique et le savon de Marseille à base d'acides gras et de soude.

Ils agissent par contact sur de nombreux insectes et acariens. Les organismes à corps mou (puceron, aleurode, psylle, thrips, cicadelle...) et leurs œufs y sont très sensibles contrairement aux coléoptères adultes recouverts d'une épaisse carapace. Ces produits pénètrent dans le corps de l'insecte et le déshydratent en désorganisant structure et perméabilité des membranes cellulaires. Ils se dégradent rapidement dans l'environnement et ne laissent aucun résidu toxique. Le gros problème c'est qu'ils ne distinguent pas les "mauvais" des "bons" insectes et les auxiliaires peuvent donc en être victimes. La qualité de l'application conditionne la réussite du traitement. N'intervenez pas lors d'une journée trop chaude, sèche ou ventée, car le produit devient inefficace une fois sec, essayez d'atteindre tous les nuisibles, notamment ceux qui sont réfugiés sous les feuilles, et renouvelez

l'opération plusieurs fois à quelques jours d'intervalle. Il existe des préparations prêtes à l'emploi, mais vous pouvez aussi suivre ces 2 recettes : diluez 30 g de savon noir dans 1 L d'eau tiède et ajoutez 1 petite cuillerée d'huile de table pour éviter la formation de mousse. Ou bien, faites dissoudre 150 g de paillettes de savon de Marseille dans 1 L d'eau portée à ébullition puis mélangez dans 10 L d'eau.

Conseil d'Ami : certaines plantes tolèrent difficilement les savons (fougère, impatiens, capucine...), surtout celles à feuillage duveteux (saintpaulia...).



BIOSPHOTO / M. KING / GAP

ENTREtenir

Paillez économique avec des tontes sèches



ADJ / A. MAGNY

Une pelouse de 100 m² représente en moyenne 100 kg de tonte par an : une aubaine pour pailler les légumes du potager. C'est une excellente couverture, à condition qu'elle ne contienne pas de graines, ce qui est possible si la pelouse est tondu tous les 10 à 15 jours.

Les tontes doivent sécher le plus vite possible pour éviter de se tasser et de fermenter, ce qui pourrait nuire aux légumes paillés.

Deux techniques s'offrent alors à vous.

Soit vous les étalez tout de suite après la tonte, en couche fine de 2 cm au plus, afin qu'elles sèchent au soleil. Elles se décomposeront assez vite, ce qui convient bien aux cultures de courte durée comme la laitue, le navet, les radis... Pour celles de longue durée (courgette, potiron, tomate, ou entre les rangs de pommes de terre après le buttage...), vous les ferez sécher pendant quelques jours avant de les étaler. Vous pourrez ensuite les utiliser en une couche épaisse qui se décomposera plus lentement.

Comment assurer un bon départ à vos courgettes

➤ Avec du soleil, de la chaleur, à boire et à manger, les courgettes seront heureuses et vous le rendront bien. À vous d'assurer le coup !

Aujourd'hui l'amateur de courgettes trouve facilement de très nombreuses variétés. Certaines ont une forme allongée tandis que d'autres sont sphériques. Il en va de même pour les couleurs. Les variétés les plus courantes sont d'un vert plus ou moins foncé, alors que d'autres seront d'un vert tigré ou strié de crème, sans oublier les courgettes d'un jaune vif. Mais toutes ont les mêmes exigences de culture.

AGIR AU BON MOMENT

Vous pouvez semer directement en pleine terre, semer en godet, ou repiquer des plants achetés dans le commerce. Les semis sur place se feront une fois tout risque de gelée écarté. En fonction des conditions clima-



Début juin on paille avec des aiguilles de pin cette jeune Ronde de Nice.

tiques locales, vous pourrez donc intervenir plus ou moins tôt dans la saison, mais sachez que toute gelée même minime serait fatale, et que la levée serait compromise. Raison pour laquelle, nous vous recommandons d'attendre, au nord de la Loire, que soient passés les saints de glace pour agir, soit après la saint Servais fêté le 13 mai. Si vous optez pour des semis en godet, que vous placerez sous serre, dans une véranda, ou dans toute pièce de votre domicile pourvu qu'elle soit lumineuse, vous pourrez anticiper en débutant vos semis vers le 15 d'avril. Vous les repiquerez en pleine terre une fois que les conditions climatiques requises seront réunies. N'oubliez pas que les courgettes ont besoin de 18° C minimum pour se développer, fleurir et fructifier. Enfin, si vous choisissez d'acheter de jeunes plants dans le commerce, vous suivrez le même calendrier pour les repiquer.

UN SUBSTRAT ENRICH

Les courgettes sont des gourmandes qui aiment les sols riches. L'idéal consiste à réaliser un mélange à parts égales de terreau (ou terre de jardin si elle est de qualité) et de fumier très décomposé (ou de compost). Creusez un trou de plantation assez large et disposez au fond ce substrat qui apportera aux plants les matières organiques riches en éléments nutritifs qu'ils réclament. Si vous réalisez des semis en godet, il est préférable de prévoir un mélange à proportions égales de tourbe et de terreau, que vous veillerez à toujours maintenir légèrement humide,

pour favoriser une bonne levée.

UN ARROSAGE COPIeux

Ce légume fruit est un soiffard, qui a besoin de beaucoup d'eau, sans être non plus inondé, faute de quoi les risques de pourriture deviendraient significatifs. Le mieux consiste à arroser un jour sur deux le soir, pour maintenir en permanence l'humidité du sol exigée par cette culture. Un assèchement, même passager, lui serait très nuisible. Si les feuilles ont tendance à se coucher au sol, n'en doutez pas, le plant manque d'eau. Augmentez le volume des arrosages et intervenez en cas de sécheresses et fortes chaleurs une fois par jour. Procédez toujours à l'aide d'un arrosoir sans pomme (ou au tuyau mais avec un débit faible pour ne pas défoncer le sol) en veillant à n'arroser que le pied, sans toucher les

feuilles. En effet si le feuillage est mouillé les risques de maladie deviennent vite très importants. Enfin, surtout en début de culture (juin) paillez le sol, avec ce que vous avez sous la main : de la paille, des aiguilles de pin, des tontes de gazon, des fougères, voire des paillettes de lin. En paillant, vous diminuerez par deux la consommation d'eau et vous conserverez le sol propre au pied des plants. En effet le paillage étouffe les mauvaises herbes en les empêchant de lever. Dernier point important, mieux vaut éviter tout choc thermique, là encore surtout sur des jeunes plants encore fragiles et sensibles. On entend par choc thermique l'écart entre la température de l'eau souvent très froide et celle de l'air et de la terre souvent très élevée. Pour cela utilisez des arrosoirs plutôt qu'un tuyau d'arrosage et remplissez-les d'eau quelques heures avant de vous en servir. Stockez-les à l'extérieur pour que l'eau puisse chamber tranquillement.

UNE EXPOSITION PRIVILÉGIÉE

Plus l'exposition sera chaude et ensoleillée, plus les résultats de la culture seront spectaculaires. Cependant, une exposition à mi-ombre n'est pas rédhibitoire si elle ne dure pas toute la journée. Feuilles et fleurs raffolent du soleil, en revanche, les fruits en ont nettement moins besoin. C'est pourquoi nous vous conseillons de les dissimuler sous des feuilles dès qu'ils apparaîtront. Au besoin, coupez des feuilles pour vous en servir comme protection solaire, mais si c'est possible, dirigez les feuilles sur les fruits, sans les couper, quitte à les caler dessus en vous servant par exemple de petites pierres, pour éviter que le vent ne les déplace.

GARE AUX PRÉDATEURS

Les courgettes sont relativement robustes tant face aux maladies, que vis-à-vis des prédateurs. Toutefois, elles craignent l'oïdium qui apparaît fréquemment sur les feuilles entraînant un blocage de la photosynthèse,



La fleur mâle (utilisée en beignets) s'épanouit au bout d'une longue tige, alors que la fleur femelle apparaît comme ci dessus à l'extrémité de chaque courgette.

se, et perturbant la fructification. Un chercheur brésilien a récemment découvert que la pulvérisation d'une solution de lait et d'eau dans un rapport de 9 à 1 s'avérait efficace même sur des infestations prononcées. On peut toujours tester ce traitement mais un conseil : faites-le sur une partie seulement de la culture. Vous pourrez mesurer l'efficacité en comparant avec les autres plants non traités. Parmi les prédateurs les plus nuisibles, on dénombre les limaces qui raffolent des fruits, les trips et les acariens tétranyques. Surtout, évitez le recours aux insecticides ce qui aurait pour effet d'éliminer les insectes pollinisateurs dont les courgettes ont impérativement besoin pour prospérer et donner des fruits. Préférez plutôt des pulvérisations d'infusion de tanaisie ou de tabac et vous parviendrez à enrayer le phénomène. Autre solution, repiquez des tagètes (les fameux œillets d'Inde) à proximité. Ces petites annuelles ont un réel effet répulsif et en plus elles fleurissent l'endroit tout au long de l'été.

RÉCOLTE RAPIDE

Les premiers fruits apparaissent environ deux mois après les repiquages, comptez deux bonnes semaines de

plus en cas de semis en place, le plus souvent chaque plant produisant une douzaine de courgettes. Après l'épanouissement des fleurs femelles, vous verrez poindre les jeunes fruits. Surveillez-les quotidiennement, et récoltez-les avant qu'ils atteignent plus d'une quinzaine de centimètres de long, c'est là qu'ils sont les plus croquants et les plus savoureux, en général trois à quatre jours suffisent pour qu'ils parviennent à ce stade. Avant qu'elles ne fanent, cueillez les fleurs mâles pour les préparer en beignets : c'est délicieux. Elles sont très faciles à repérer, puisque contrairement aux femelles, elles ne sont pas poussées vers l'extérieur des plants par des fruits.

YVES ROCHELLE

à faire

Planter dans une cuvette

large et peu profonde pour concentrer l'arrosage au pied.

Chamber l'eau en mai et juin

pour éviter aux jeunes plants des chocs thermiques en arrosant

Espacer les plants d'1 m

au moins. L'air et le soleil réduisent les risques de maladie.

Recette

Beignets de fleurs de courgettes pour 4



- ♦ Cueillez 20 fleurs mâles,
- ♦ Cassez 2 œufs et réservez les blancs,
- ♦ Mélangez les jaunes à 150 gr de farine,
- ♦ Versez 20 cl de lait en mélangeant jusqu'à obtention d'une pâte bien lisse et pas trop liquide,
- ♦ Incorporez une persillade, salez et poivrez,
- ♦ Montez les blancs en neige et incorporez-les à la préparation,
- ♦ Laissez reposer 40 min avant d'ajouter délicatement les fleurs nettoyées et bien débarrassées du pistil,
- ♦ Plongez les fleurs dans l'huile bien chaude et laissez frire 1 min de chaque côté.



Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Vendredi 16 Mars 2012 à 18h00

L'an deux mille douze, le seize mars à dix huit heures,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence d'Edmond JULIEN, Maire.

Étaient présents : Mmes AURIOL Violette, LAFONT Ginette, MAZEL Marcelle, VERDIER Nicole. Mrs CREMER Pascal et MENDRAS Bruno.

Absents : Ms DEJEAN Christian et MOURGUES David.

Absent excusé donnant pouvoir : Mme BONZON Annelise pouvoir à M JULIEN Edmond.

Secrétaire de séance : Mme LAFONT Ginette.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du dix neuf décembre deux mille onze, par le maire, Les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1° / Compte administratif 2011 M 49 et M 14,**
- 2° / Compte de gestion 2011 M 49 et M 14,**
- 3° / Affectation du résultat M 49 et M 14,**
- 4° / Demande de subvention,**
- 5° / Chantier d'insertion,**
- 6° / Convention Centre de Gestion pour protection sociale complémentaire,**
- 7° / Modification des statuts du SIAEP,**
- 8° / Questions diverses.**

1° / Compte administratif 2011 M49 et M14 et

2° / Compte de gestion 2011 M49 et M14

✓ **Budget de l'eau M49** : Monsieur JULIEN Edmond, le maire, indique que le compte administratif a été remis aux conseillers lors de l'envoi de la convocation du conseil municipal. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget annexe de l'eau de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par M JULIEN Edmond, le maire, est résumé comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes : 17 379.77 €

Dépenses : 11 638.15 €

Excédent : + 5 741.62 €

Excédent reporté de 2010 : 11 097.06 €

Excédent total de clôture : 16 838.68 €

Section d'investissement

Recettes : 8 813.00 €

Dépenses : 8 689.76 €

Excédent : 123.24 €

Excédent reporté de 2010 : 180.37 €

Excédent total de clôture : 303.61 €

Le résultat global de clôture 2011 du budget de l'eau est donc de 17 142.29 €.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire désigne Madame AURIOL Violette, afin de procéder au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14

et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2011 adopté par délibération du conseil municipal du 22 avril 2011,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2011 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2011 de la commune présenté par M JULIEN Edmond, le maire,

M JULIEN Edmond, le maire, ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2011 du budget de l'eau.

✓ **Budget communal M14** : Monsieur JULIEN Edmond, le maire, indique que le compte administratif a été remis aux conseillers lors de l'envoi de la convocation du conseil municipal. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Recettes : 98 560.60 €

Dépenses : 99 987.98 €

Déficit : 1 427.38 €

Excédent reporté de 2010 : 38 514.27 €

Excédent total de clôture : 37 086.89 €

Section d'investissement

Recettes : 21 635.85 €

Dépenses : 40 413.90 €

Déficit : 18 778.05 €

Excédent reporté de 2010 : 43 513.88 €

Excédent total de clôture : 24 735.83 €

Le résultat global de clôture 2011 du budget principal est donc de 61 822.72 €.

Le conseil municipal observe un excédent de 772.61 € du budget annexe CCAS.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire désigne Madame AURIOL Violette, afin de procéder au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2011 adopté par délibération du conseil municipal du 22 avril 2011,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2011 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2011 de la commune présenté par M JULIEN Edmond, le maire,

M JULIEN Edmond, maire, ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2011 du budget principal.

3°/ Affectation du résultat M 49 et M 14

✓ **Budget M 49** : Monsieur le Maire propose de ne pas affecter au budget 2012 une partie de l'excédent de fonctionnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire de ne pas affecter l'excédent de fonctionnement 2011 sur le Budget d'investissement 2012.

✓ **Budget M 14** : Monsieur le Maire propose de ne pas affecter au budget 2012 une partie

de l'excédent de fonctionnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire de ne pas affecter l'excédent de fonctionnement 2011 sur le Budget d'investissement 2012.

4°/ Demande de subvention.

Monsieur le maire indique que le projet d'extension du musée qui a fait l'objet de dépôt de demandes de subventions auprès d'organismes publics, sera difficilement réalisable pour 2012. De plus ce projet n'a reçu à ce jour aucune aide financière.

Monsieur le maire propose d'effectuer le dallage, en continuité de la ruelle, jusqu' au porche de la chapelle, et du porche jusqu'à l'entrée de la chapelle.

Monsieur le maire explique qu'il est possible d'obtenir dans le cadre de la réserve parlementaire une aide à hauteur de 5 000.00 €.

Madame LAFONT Ginette n'est pas favorable au dallage, elle est contre tout revêtement de sol qui empêcherait l'absorption de l'eau par celui-ci. De plus, elle indique que ce montant attribué par la réserve parlementaire, suffirait à remettre en état le musée actuel et acheter une vitrine sécurisée pour les objets trouvés lors des fouilles.

Madame VERDIER Nicole approuve madame LAFONT Ginette.

Monsieur CREMER Pascal indique qu'il est plutôt favorable à ce dallage, cela permettrait la finition esthétique et terminerait de mettre en valeur ce lieu. De plus il fait part qu'il est peut-être possible de réduire le coût des travaux au niveau de l'aménagement du musée.

Monsieur MENDRAS Bruno indique qu'il serait nécessaire de prévoir la conduite de l'écoulement de l'eau.

Monsieur le maire fait part que le projet d'extension du musée est surtout couteux par rapport à la mise aux normes électriques qui est obligatoire même sans l'extension.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 voix Pour et 2 voix Contre, autorise le Maire :

- A déposer un dossier de demande d'aide financière auprès du Sénat au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de dallage.

De signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5°/ Chantier d'insertion.

Monsieur le maire indique que trois devis ont été demandés au Pays Cévenol pour intervenir dans le cadre du chantier d'insertion. Ces devis comprennent les travaux et la main d'œuvre mais pas le matériel qui reste à la charge de la commune.

Il s'agit de trois sites :

- Abord de la passerelle, reconstruction du mur côté cascade : 1 920.00 €,
- Talus derrière l'atelier municipal, mur en parpaings : 600.00 €,
- Chemin rural sous le village, mur en pierres sèches : 600.00 €.

Monsieur MENDRAS Bruno, présent lors du chiffrage pour le devis concernant la passerelle, explique que ces travaux sont nécessaires à la sécurisation du chemin pour la circulation des piétons.

Madame LAFONT Ginette s'adresse à Monsieur MENDRAS Bruno et demande pendant combien de temps encore la commune va-t-elle réparer le patrimoine rural appartenant à la commune de St Jean du Gard.

Madame LAFONT Ginette reconnaît le bien fondé et la valeur de ce qui a été fait par monsieur MENDRAS Bruno mais souhaite que cessent des pratiques qui devraient rester l'exception.

Madame LAFONT Ginette demande également si le propriétaire des abords du chemin est au courant de ces travaux.

Monsieur MENDRAS Bruno, rappelle que la réhabilitation de ce pont a toujours été faite avec la participation de la commune de St Jean du Gard qui a notamment fabriqué la passerelle. Ces travaux ont un bénéfice qui concerne Ste Croix de Caderle, car ils permettent l'accès sécurisé au sentier de randonnée sélectionné dans le topoguide. Le propriétaire a été sollicité et à donner son accord pour passer sur son terrain et y déposer du matériel.

Monsieur le maire fait part qu'un courrier au maire de St Jean du Gard a été envoyé pour lui demander une participation aux travaux du chantier d'insertion.

Monsieur CREMER Pascal propose qu'un rendez-vous avec le maire de St Jean du Gard soit organisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE monsieur le maire, à signer les devis concernant les sites et travaux suivants :

- Talus derrière l'atelier municipal, mur en parpaings : 600.00 €,
- Chemin rural sous le village, mur en pierres sèches : 600.00 €.

Madame LAFONT Ginette fait part que monsieur le maire lui avait indiqué lors d'un précédent conseil municipal que M PUECH Loïc, était tout à fait apte à réaliser les travaux concernant le mur derrière l'atelier.

Monsieur JULIEN Edmond, est d'accord, mais l'emploi du temps, soit deux jours par semaine, laisse pour le moment peu de temps pour la réalisation de ce mur, vu les autres tâches qu'il doit exécuter. Cependant, il n'est pas impossible qu'il participe à la construction de ce mur.

6°/Convention Centre de Gestion pour protection sociale complémentaire,

Monsieur le maire indique que le décret n° 2001-1474 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents vient de paraître. Il permet aux employeurs publics d'abonder les contrats santé et prévoyance des agents territoriaux. Ce texte s'inscrit en application des lois de modernisation de la fonction publique en valorisant l'action sociale dans la gestion des ressources humaines.

Comme la loi l'y autorise le Centre de Gestion peut lancer une consultation pour le compte des collectivités qui lui auront confié mandat afin d'obtenir des conditions tarifaires mutualisées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leur agents,

Vu la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu la saisine du CTP en date du 7 février 2012 approuvant le choix de la convention de participation,

Vu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pur la passation de la convention de participation que le centre de gestion du Gard va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Et

Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Gard à compter du 1^{er} janvier 2013.

La procédure de consultation conduite par le CDG porterait sur les deux risques : « santé » et « prévoyance ». Les collectivités pourront signer la convention de participation pour l'un ou l'autre risque ou les deux.

Le fait de confier la procédure de mise en concurrence au CDG ne dispense pas les collectivités d'engager le dialogue social, et notamment de saisir leur CTP (collectivités de + de 50 agents) sur le montant de la participation.

La commune peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CDG. La mission alors confiée au CDG doit être officialisée par une délibération, permettant à la collectivité de conduire sa propre consultation.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités avant signature de la convention de participation. C'est lors de la signature de la convention de participation que les collectivités se prononceront sur le montant de participation qu'elles compteront verser.

La collectivité ne pourra signer la convention de participation qu'après saisine de son CTP et délibération.

A noter bien entendu que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté de signer la convention de participation ou non avec le CDG.

Il a été précisé par monsieur JULIEN Edmond que les tarifs proposés ne changeront pas sui-

vant le nombre d'adhérents.

7°/ Modification des statuts du SIAEP,

Monsieur le maire indique qu'il convient de délibérer sur l'acceptation de la nouvelle rédaction des statuts du SIAEP de Lasalle.

En effet, par délibération en date du 05 novembre 2004, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable de Lasalle créé par arrêté préfectoral en date du 27 juin 1972.

Suite au renouvellement du contrat d'affermage pour une durée de 12 ans avec la société Véolia, et la mise à jour des documents y afférents, il est apparu que les statuts datant de la création du SIAEP de Lasalle ne reflétaient pas dans la totalité les exigences d'aujourd'hui.

Les statuts annexés faisaient également références à des articles du code municipal qui n'existent plus.

Sur une proposition formulée par le comité syndical, du SIAEP de Lasalle, qui s'est réuni le 13 décembre 2011 pour décider la modification statutaire suivante: nouvelle rédaction des statuts selon les termes ci-annexés, avec en autres :

- mise à jours des articles du CGCT en remplacement du code municipal,
- rajout de la commune de Ste Croix de Caderle dans les communes adhérentes au SIAEP,
- modification du siège, installé à Ste Croix de Caderle,
- rajout d'un alinéa à l'article 12 concernant l'ensemble des travaux réalisable par le SIAEP,
- suppression de termes et articles non conformes avec la législation actuelle.

Le conseil municipal, après avoir étudié la nouvelle rédaction ne souhaite pas délibérer ce jour, et demande des corrections suivant la proposition qui sera envoyée au SIAEP de Lasalle.

8°/ Questions diverses

Assainissement : Monsieur le maire indique qu'il a reçu un courrier de monsieur VALETTE au sujet de l'acte notarié concernant les servitudes de passage pour l'assainissement. En effet il est apparu que le notaire n'a pas fait de servitude entre la famille VALETTE et la commune pour la partie qui les concerne, à savoir la partie communale entre l'habitation de la famille VALETTE et la salle polyvalente situé à la limite de la propriété BREMOND. Monsieur le maire indique que monsieur VALETTE demande d'établir cet acte à ses frais. Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser monsieur le maire à signer l'acte chez le notaire aux frais de monsieur VALETTE.

Raccordement réseau d'eau : Madame LAFONT Ginette rappelle que le conseil municipal a voté en novembre un tarif pour le raccordement au réseau d'eau. Elle fait part que ce tarif, d'après des documents de la sous-préfecture, ne doit pas dépasser le coût réel. Monsieur le maire lui indique que ce vote n'a pas été retourné irrégulier par la sous-préfecture.

Location chauffage : Monsieur le maire fait part que suite à la dernière location de chauffage qui n'a pas donné satisfaction, malgré le bon fonctionnement du matériel, le règlement d'un seul chauffage a été demandé au locataire.

Sentiers de randonnées – topoguide : Monsieur MENDRAS Bruno donne les informations suivantes :

- les travaux sur le terrain sont terminés,
- une variante entre Lasalle et Ste Croix de Caderle a été oublié, cela a fait l'objet d'un troisième sentier pour Ste Croix de Caderle, dont l'intitulé serait « Entre granit et pélous»,
- le titre du topoguide est toujours en cours d'élaboration,

Monsieur MENDRAS Bruno distribue le projet des textes de chaque sentier aux conseillers afin qu'ils puissent apporter leur corrections.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Quelques Numéros utiles

Mairie de Ste Croix de Caderle : 04.66.85.22.63, Fax : 04.66.85.33.73,
mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr,

Secours

Pompiers : 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18

Gendarmerie : 17

SAMU (pathologie médicale) : 15

Communauté de Communes Cévennes Garrigue : 04.66.85.62.17,
(Déchetterie, assainissement non collectif),

Office du tourisme intercommunal de LASALLE : 04.66.85.27.27,

Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F.: 04.66.77.91.65,

Crèche intercommunale Lasalle « Lou Péquélou » : 04.66.85.27.94,

SYMOMA (rens. tri sélectif et composteur) : 04 66 77 98 29, contact@symtoma.org

Centre Local d' Information et de Coordination Gérontologique

(CLIC) des Vallées Cévenoles Lasalle : 04.66.85.97.50,

Mission Locale Garrigues et Cévennes (MLI)

(Accompagnement socio-prof des 16-25 ans) : St Mathieu de Trévières : 04.67.55.17.81

Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) :
04.66.85.42.36,

Trésor Public de Lasalle: 04.66.85.20.65,

La Poste Lasalle : 04.66.85.20.00,

DDE Vigan: 04.67.65.99.30,

Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050,

ErDF dépannage : 0810 333 030,

Orange : SAV 1013, Accueil commercial : 1014,

Assistance technique internet : 39 00,

CRAM : 0 821 10 34 34,

CAF : 0 820 25 30 10,

Pôle Emploi : 39 49,

Allo service public : 39 39,

Cancer Info service : 0810 810 821,

Drogue Info Services : 0 800 231 313,

Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141,

Femmes info service, violences conjugales : 01.40.33.80.60,

Viols femmes informations : 0 800 059 595,

Fil Santé Jeune : 0 800. 235. 236,

Centre d'information Routière : 0 826 022 022,

**Vous pouvez consulter ce bulletin
sur le site internet de la commune
www.saintecroixdecaderle.fr
Rubrique « Mairie »**

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle,
avec l'aide de Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.—Photos Mairie

Présidente de la commission : Violette AURIOL

Membres : Edmond JULIEN, Annelise BONZON, Pascal CREMER et Bruno MENDRAS